

**IMPÔT PERÇU SUR PROFITS DE COMMERCE.**

Répondant à une question concernant les perceptions de l'impôt sur les profits de commerce, sir Thomas White, ministre des Finances, a donné, lundi, le 23 avril, les chiffres suivants à la Chambre des communes:

Exercice financier.	
1916-1917 . . . . .	\$12,506,516 72
1917-1918 . . . . .	21,271,083 57
1918-1919 . . . . .	32,970,061 81

Le ministre a ajouté qu'on ne pouvait donner d'information quant au montant à percevoir en sus, vu que bon nombre de rapports sont encore à réviser.

**POUR COMBATTRE LES MAUVAISES HERBES**

**La division des fermes modèles donne de sages avis à ce propos.**

Dans sa lutte contre les mauvaises herbes le cultivateur réussira probablement mieux s'il comprend clairement comment elles parviennent à s'introduire sur sa terre en premier lieu, puis comment celles qui s'y trouvent déjà se répandent d'une partie à l'autre de son terrain. Les mauvaises herbes s'introduisent dans la ferme ou s'y propagent sur une plus grande étendue de l'une quelconque des façons suivantes:

1. Impuretés dans les semences.—La plupart des échantillons de semences agricoles contiennent des graines de mauvaises herbes en quantités plus ou moins grandes, qui sont semées avec les graines utiles et de cette manière la mauvaise herbe peut, tout à fait à l'insu du cultivateur, s'introduire dans sa terre. La graine de semence devrait être absolument libre de mauvaises herbes de toutes sortes—un état de choses qu'on obtient rarement.

2. Agence des machines à battre.—On doit toujours nettoyer parfaitement la machine à battre avant de s'en servir sur la ferme.

3. Fumier d'écurie et articles de nourriture.—Le foin et autres articles de nourriture contiennent souvent de la graine de mauvaise herbe dont une partie peut s'introduire dans le tas de fumier et par la suite dans la terre même. Certaines graines peuvent passer par le corps des animaux et germer plus tard.

4. Action du vent.—Nombre de graines, telles que celles de la dent-de-lion et du charbon, sont garnies de touffes qui leur permettent de flotter dans l'air au loin. Dans d'autres cas, les graines, voire même la plante entière, peuvent être portées par le vent sur la surface gelée de la neige.

5. Agence des animaux.—Les graines, ou ces parties des plantes qui contiennent les graines, comme dans le cas du glouteron et de la bardane, sont pourvues de poils barbelés qui s'attachent à la toison des moutons ou aux vêtements des ouvriers de ferme et peuvent être ainsi portées dans des champs où l'on n'en avait jamais vu.

6. La culture.—Dans le cas de certaines plantes, surtout celles à tiges grimpantes sous terre, comme l'herbe empirique, les fragments brisés peuvent être charriés par tout le champ par des instruments aratoires et dispersés ainsi sur une étendue beaucoup plus grande que celle occupée à l'origine par les plantes principales.—Note des fermes expérimentales.

**La foire commerciale annuelle de Bruxelles.**

Le conseil communal de Bruxelles a voté à l'unanimité de ses membres, un crédit de 600,000 francs destiné à couvrir les frais de l'organisation de la foire commerciale annuelle qui sera inaugurée, en grande solennité au cours de 1919. La foire comprendra une exposition des petites inventions et un compartiment consacré aux concours professionnels.

**ÉTUDE INTÉRESSANTE SUR LES OPÉRATIONS DU TARET RONGEUR**

Dans le supplément du rapport annuel du ministère de la Marine, la division des pêcheries publie, sous le titre de "Contributions à la biologie canadienne", une étude intéressante par le professeur E. M. Kindle, Ph. D., sur le taret du littoral atlantique du Canada. Voici comment l'auteur décrit les activités du taret:

On connaît depuis longtemps la nature destructive du taret (tereds), mais la rapidité avec laquelle il perce les billes n'est pas aussi généralement répandue et l'auteur cite le cas d'une bille de hêtre, sur le côté ouest de l'entrée du port de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, rongée et forée de part en part en moins de onze mois. Une illustration représente cette bille et fait voir comme le taret travaille beaucoup plus rapidement que la salicoque (limnoria), qui détruit le bois mou à un taux moyen d'un demi pouce par année. Le bois abattu de février à mai résiste le mieux aux attaques du taret, et dans la saison froide de l'hiver il est inactif. Les tunnels forés, englués, ne se croisent pas, et il est rare que le taret passe d'une bille à l'autre. Les principaux endroits d'attaque sont à la ligne de flottaison et la contre-quille des vaisseaux. Le taret fraie d'avril à août en Islande, mais au Canada, c'est probablement juillet. La boue semble arrêter les opérations de forage; mais les dégâts sont plus remarquables dans les fonds sablonneux. Une application généreuse de créosote—une imprégnation de 14 à 16 livres au pied cube—est efficace; mais à Christiania, des pilotes ont été attaqués même après une application de 10 livres au pied carré. Le taret survit dix jours, mais pas au delà de deux semaines, après avoir été sorti de l'eau et mis dans un endroit frais. Une température glaciale (6° C.) ne le tue pas; mais il meurt en moins de deux heures dans l'eau fraîche. Un gros taret peut mesurer jusqu'à un pied (30 cm.) de long. L'espèce européenne commune (T. norvegica) se rencontre de la Méditerranée au sud-ouest de la Norvège, mais dans les limites arctiques, le professeur G. O. Sars, rapporte ne l'avoir vu que dans des pieux dans le Finmark occidental. Le taret *navalis*, l'espèce constatée au Canada, subit une distribution discontinue sur le littoral Atlantique de l'Amérique du Nord. Rare ou absent dans la baie de Fundy et peu commun au nord-est d'Halifax, le taret se voit en abondance tout autour du Cap-Breton et sur la rive sud du golfe Saint-Laurent, y compris les côtes de l'île du Prince-Edouard. D'après le Dr Murphy, il est remarquablement destructeur autour du port de Sydney.

La présence ou l'absence du taret peut dépendre de la température, de l'état salin et de la quantité d'eau pure, et probablement de l'état trouble ou limoneux de l'eau. On le rencontre souvent dans les parages de la salicoque, mais les deux tendent plutôt à se séparer. Dans les régions chaudes, le taret est associé à divers mollusques ayant les mêmes indices d'isolement et de discontinuité. Au large du sud-est de la Nouvelle-Ecosse, la ligne de 20 brasses s'avance jusqu'à un demi-mille de la côte et une zone étroite d'eau basse s'étendant partout en dedans de la ligne de 100 brasses la rend plus froide que le détroit de Northumberland, où de 20 à 10 brasses et même moins couvrent une vaste étendue. Une zone d'eau basse, près et non protégée de l'eau profonde est aussi efficace qu'une barrière de terre contre la faune, un point que les paléontologistes devraient considérer davantage. L'isolement des tarets et des mollusques d'eau chaude, ci-dessus mentionnés, est récent et la présence d'écailles d'huîtres à 40 milles au sud-ouest d'Halifax, au port Cole dans la baie des Chaleurs et vers le nord aussi loin que Montréal, indique qu'un climat plus doux a déjà régné du sud de la Nouvelle-Angleterre jusqu'aux eaux du Saint-Laurent.

**DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions sont constamment sollicitées par les différents départements du gouvernement, des formules et devis étant distribués par la maille à tous les individus et firmes intéressés, connus de la commission.

La Commission des achats de guerre tient un registre des différentes firmes et des lignes de commerce dans lesquelles elles sont intéressées et, par conséquent, ceux qui voudraient qu'on leur envoie des formules de soumission feraient bien d'enregistrer leurs noms, adresses, catalogues, etc., au bureau de la Commission des achats de guerre qui coopère avec tous les autres départements.

Les différents départements du gouvernement fédéral ont demandé, entre le 26 avril et 2 mai, des soumissions comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PÉNITENCIERS):</b>		
Acier tordu . . . . .	Kingston . . . . .	6 mai.
Ciment . . . . .	" . . . . .	7 "
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE (INTERNEMENTS):</b>		
Oléomargarine . . . . .	Kapuskasing . . . . .	8 mai.
Beurre de crèmerie, solide . . . . .	" . . . . .	8 "
<b>ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST:</b>		
Insignes, métal . . . . .	Ottawa . . . . .	2 mai.
Gilets courts, drap bleu . . . . .	" . . . . .	2 "
Fourniment, etc. . . . .	" . . . . .	2 "
<b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (DIVISION TYPOGRAPHIQUE):</b>		
Instruments scientifiques . . . . .	Ottawa . . . . .	7 mai.
<b>MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS:</b>		
Aspirateur à moteur . . . . .	Toronto . . . . .	6 mai.
Moule d'établi, etc. . . . .	Ottawa . . . . .	6 "
Pompe Duplex . . . . .	Toronto . . . . .	6 "
Fauteuils, osier . . . . .	Guelph . . . . .	6 "
Berceuses, osier . . . . .	" . . . . .	6 "
Causeuses, osier . . . . .	" . . . . .	6 "
Pompe à vapeur, complète . . . . .	Station-Keith . . . . .	9 "
Rejets d'explosion, soupapes, etc. . . . .	Bowness . . . . .	11 "
Couvre-pieds . . . . .	Ottawa . . . . .	8 "
Cuir brun à bride . . . . .	Toronto . . . . .	7 "
Chêne à semelle de cuir, tanné . . . . .	" . . . . .	7 "
Ustensiles de cuisine à diète . . . . .	" . . . . .	10 "
<b>DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE:</b>		
Papier blanc très glacé . . . . .	Ottawa . . . . .	8 mai.
Encre bleue foncée . . . . .	" . . . . .	8 "
Chemises kraft . . . . .	" . . . . .	8 "
Guide de presse . . . . .	" . . . . .	8 "
Paniers en fil métallique . . . . .	" . . . . .	12 "
<b>MINISTÈRE DE LA MARINE:</b>		
Ancres . . . . .	Sorel . . . . .	19 mai.
<b>MINISTÈRE DES POSTES:</b>		
Coussinets à estampe, caoutchouc . . . . .	Ottawa . . . . .	6 mai.
Pneus et tubes . . . . .	Toronto . . . . .	5 "
<b>MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:</b>		
Glycérine . . . . .	Ottawa . . . . .	6 mai.
Accessoires électriques . . . . .	Winnipeg . . . . .	5 "
Appareils à pansements . . . . .	Ottawa . . . . .	5 "
Bouchons . . . . .	" . . . . .	2 "
Supports, irrigation . . . . .	" . . . . .	5 "
Drogues . . . . .	" . . . . .	8 "
Accessoires chirurgiques . . . . .	" . . . . .	8 "
Articles en émail . . . . .	" . . . . .	9 "
Accessoires chirurgiques . . . . .	" . . . . .	9 "
Verrerie de laboratoire . . . . .	" . . . . .	12 "
Accessoires de laboratoire . . . . .	" . . . . .	12 "
Glycérine . . . . .	" . . . . .	12 "
Savon jaune . . . . .	" . . . . .	6 "
Accessoires chirurgiques . . . . .	" . . . . .	8 "
Verres à bassiner yeux . . . . .	" . . . . .	12 "
Plaques chaudes, électriques . . . . .	Toronto . . . . .	7 "
Corde d'emballage . . . . .	Ottawa . . . . .	8 "
Vaisselle . . . . .	" . . . . .	12 "
Tubes et montures de char-moteur . . . . .	" . . . . .	6 "
Cordes de halage . . . . .	" . . . . .	6 "
Accessoires de cuisine . . . . .	Toronto . . . . .	9 "
Rôtissoires électriques . . . . .	Ottawa . . . . .	9 "
Fruits et légumes frais . . . . .	Moosejaw . . . . .	3 "
Légumes frais . . . . .	Brandon . . . . .	3 "
Légumes frais . . . . .	Québec . . . . .	2 "
Charbon . . . . .	Kingston . . . . .	2 "
Boeuf . . . . .	" . . . . .	5 "
Boeuf . . . . .	Ottawa . . . . .	5 "
Boeuf . . . . .	Cobourg . . . . .	5 "
Papier toilette . . . . .	D. M. N° 1 . . . . .	6 "
Pommes de terre . . . . .	Montréal . . . . .	2 "
Pommes de terre . . . . .	Québec . . . . .	7 "
Pommes de terre . . . . .	Ottawa . . . . .	2 "
Bois . . . . .	Kingston . . . . .	7 "
Fourrage . . . . .	" . . . . .	2 "
Buanderie . . . . .	" . . . . .	5 "
Buanderie . . . . .	Brandon . . . . .	2 "
Lait, crème, etc. . . . .	Ste-Anne de Bellevue . . . . .	15 "
Bacon et poisson . . . . .	Port-Arthur . . . . .	5 "
Beurre, boeuf . . . . .	Regina . . . . .	2 "
Sucre et fromage . . . . .	Calgary . . . . .	19 "
	" . . . . .	19 "